



Communiqué de presse

7 décembre 2020

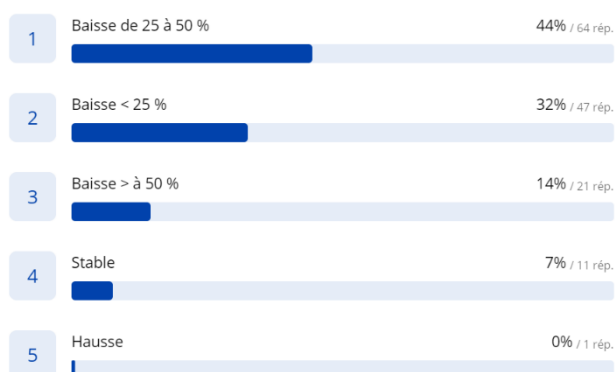
Une année 2020 compliquée pour tous les intermédiaires en opérations bancaires

La crise sanitaire n'aura pas épargné l'activité des intermédiaires en opérations bancaires, courtiers comme mandataires. L'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a réalisé un sondage* auprès de ses adhérents pour recenser comment les professionnels du secteur ont réagi face à cette situation particulière.

Un impact notable sur l'activité

En volume ou nombre de dossiers finalisés, quel a été l'impact de la situation sanitaire sur votre activité de crédit ?

144 sur 145 personnes ont répondu à cette question



Selon le sondage, en 2020, plus de la moitié des professionnels ont subi une baisse d'activité de plus de 25 % et pour 14% cette baisse d'activité est supérieure à 50%.

« Notre activité en 2020 aura été fortement impactée par la crise sanitaire et par les choix des banques. D'une part, les confinements ont mis en pause de nombreux projets immobiliers, notamment auprès de la clientèle la plus demandeuse d'accompagnement dans leur projet, faisant baisser le volume de dossiers traités. D'autre part, certaines banques ont fait le choix de court-circuiter l'étude des crédits immobiliers, parfois au prix d'un allongement notable des délais de réponse, accentuant la baisse de chiffre d'affaires des courtiers et mandataires », commente Bruno Rouleau, Président de l'APIC.

Contacts Presse

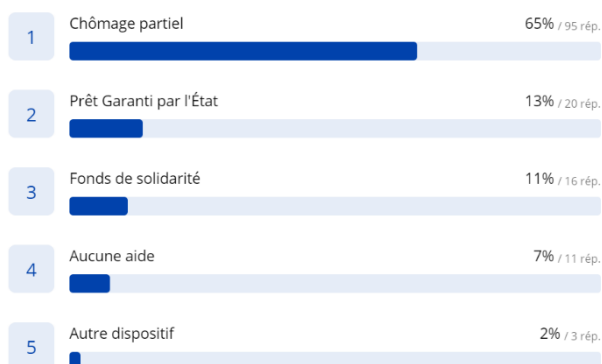
Galivel & Associés - 01 41 05 02 02
Carol Galivel / Gaëtan Heu
21-23 rue Klock - 92110 Clichy
Mobile : 06 09 05 48 63 - galivel@galivel.com

APIC - 01 86 27 27 71
Bruno Rouleau - Président
99, rue P. Brossolette - 91700 Ste Geneviève des Bois
Mob : 06 87 04 52 67 - brouleau@inandfi-france.fr

Les solutions pour faire face à cette crise

Avez-vous eu recours aux aides de l'Etat pour faire face à la baisse d'activité ?

145 sur 145 personnes ont répondu à cette question



Afin de faire face à la baisse d'activité, près de deux tiers des professionnels ont eu recours au chômage partiel afin de conserver le personnel formé. « *Malgré les aides de l'Etat, qui ont permis à un grand nombre de limiter la casse, près d'un tiers de nos adhérents ont dû procéder à des réductions d'effectifs, notamment dans les structures les plus modestes, en raison de la baisse décalée d'activité du fait du cycle de production des crédits* », explique Bruno Rouleau.

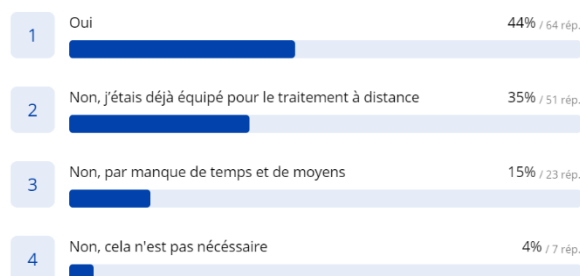
Avez-vous mis en place cette année une offre de produits complémentaires pour diversifier votre CA ?

144 sur 145 personnes ont répondu à cette question



Le contexte actuel vous a-t-il incité à mettre en place davantage de solutions et d'outils pour digitaliser votre activité ?

145 sur 145 personnes ont répondu à cette question



L'arrivée de la Covid-19 a perturbé l'ensemble de l'économie française, poussant les sociétés à s'adapter pour ne pas fermer boutique. Près de la moitié des courtiers et mandataires ont diversifié leur chiffre d'affaires en proposant de nouveaux produits, tels que le crédit professionnel, le crédit conso, le rachat de crédit, l'assurance de prêt et autres assurances, le conseil en gestion de patrimoine, la vente de neuf...

Par ailleurs, si certains n'étaient pas encore digitalisés, la crise sanitaire a mis en lumière l'importance de pouvoir traiter les dossiers à distance, via des outils digitaux. Aujourd'hui près de 80% ont mis en place ces outils, contre seulement 35% avant la crise.

« *La conjoncture actuelle a poussé nos adhérents à se diversifier et à se digitaliser. Nous devons poursuivre ces efforts de digitalisation qui vont accélérer la fluidité et la qualité des réponses auprès des clients, améliorer les échanges de données avec les banquiers, et permettre de concentrer le temps et les compétences sur le conseil et l'accompagnement des projets des clients* », ajoute Bruno Rouleau.

Contacts Presse

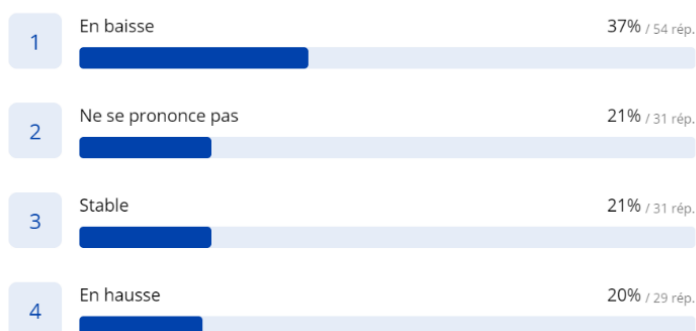
Galivel & Associés - 01 41 05 02 02
Carol Galivel / Gaëtan Heu
21-23 rue Klock - 92110 Clichy
Mobile : 06 09 05 48 63 - galivel@galivel.com

APIC - 01 86 27 27 71
Bruno Rouleau - Président
99, rue P. Brossolette - 91700 Ste Geneviève des Bois
Mob : 06 87 04 52 67 - brouleau@inandfi-france.fr

Encore beaucoup d'incertitudes pour 2021

Comment envisagez-vous l'activité de crédit en 2021 par rapport à cette année ?

145 sur 145 personnes ont répondu à cette question



Sur la question de l'activité de crédit en 2021, plus de la moitié des professionnels estime qu'elle sera en baisse ou dans le meilleur des cas stable par rapport à 2020, et seulement 20% pensent qu'elle sera en hausse. « Il est primordial que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour relancer l'économie et le secteur du logement, et redonner confiance aux Français. A l'APIC nous poursuivons nos démarches pour participer à cette relance économique et apporter des propositions concrètes », ajoute Bruno Rouleau. « Les mesures du PLF 2021, le sujet du taux d'usure, et le desserrement des conditions d'octroi de crédit par le HCSF, seront les éléments décideurs de la santé du marché pour l'année à venir », conclut-il.

* Sondage interne réalisé par l'APIC auprès de ses adhérents du 16 au 20 novembre 2020

L'APIC en bref

Créée en 2010, l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits) a été fondée par les leaders historiques du courtage en crédits en France, CAFPI, Meilleurtaux.com, Empruntis.com et AB Courtage.

L'APIC réunit aujourd'hui toute la diversité des métiers d'IOBSP, grandes et petites enseignes, dans les domaines du crédit immobilier, du prêt à la consommation, du regroupement de crédit, du financement professionnel et de l'assurance emprunteur. Quatre commissions, Banque, Assurance, Crédit Professionnel et Rachat de crédits, composées d'IOBSP adhérents de l'APIC participent aux travaux de l'association.

Elle représente, au travers de ses adhérents qu'elle accompagne dans la compréhension et l'application des nouvelles contraintes professionnelles, plus de 60 % du courtage en crédits en France.

Après avoir participé à la rédaction de la loi du 22 octobre 2010 réglementant le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), l'APIC est devenu l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des autorités européennes et œuvre à garantir l'équilibre et la sécurité entre la relation commerciale avec les clients et leur protection en tant que consommateurs.

Les conditions d'accès de la profession, réglementées en France depuis 2013, et en cours d'harmonisation au sein de l'Union Européenne, ont permis d'inscrire définitivement les métiers représentés par l'APIC dans le circuit de la distribution bancaire et de faire de ses acteurs les nouveaux « tiers de confiance » des emprunteurs.

Contacts Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02
Carol Galivel / Gaëtan Heu
21-23 rue Klock - 92110 Clichy
Mobile : 06 09 05 48 63 - galivel@galivel.com

APIC - 01 86 27 27 71
Bruno Rouleau - Président
99, rue P. Brossolette - 91700 Ste Geneviève des Bois
Mob : 06 87 04 52 67 - brouleau@inandfi-france.fr